

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 6 septembre 2012 portant création du Diplôme Universitaire INITIATION A L'ECHOGRAPHIE EN SITUATION AIGUE modifié par l'arrête du 10 juillet 2017

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire INITIATION A L'ECHOGRAPHIE EN SITUATION AIGUE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur MAURY Eric (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AIT OUFELLA Hafid (PU/PH)

Docteur MONNIER CHOLLEY Laurence (MCU/PH)

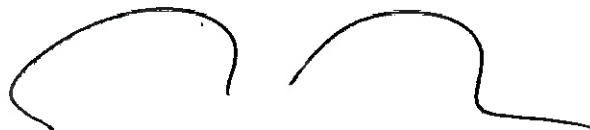
Docteur GALBOIS Arnaud (MCU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 21 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU